

Réseau des Collèges du Pays de Vitré



A Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves de 3^e

Objet : Modalités DNB Session 2020.

Madame, Monsieur,

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, le Ministre de l'Education Nationale a annoncé l'annulation des épreuves écrites et de l'oral du diplôme national du brevet. Vous trouverez ci-dessous une infographie vous présentant les modalités de la session 2020. Ces informations sont susceptibles de modification, suivant les prochaines notes nous parvenant de l'Education Nationale.

• Ce qui est maintenu :

L'évaluation du socle commun selon le niveau de maîtrise de l'élève sur :

400 points.

- **Maîtrise insuffisante (10 points)**
- **Maîtrise fragile (25 points)**
- **Maîtrise satisfaisante (40 points)**
- **Très bonne maîtrise (50 points)**

Chaque domaine représentant 50 points
sauf le domaine 1 qui totalise 200 points.



Des points pourront être ajoutés pour les élèves ayant un enseignement de complément (latin/parcours euro) :

- Objectifs d'apprentissage atteints : + 10 points.**
- Objectifs d'apprentissage dépassés : + 20 points.**

Conformément aux directives du Ministère d'avril 2020, les élèves et les familles pourront avoir accès au relevé de ces compétences après la délibération du jury du DNB.

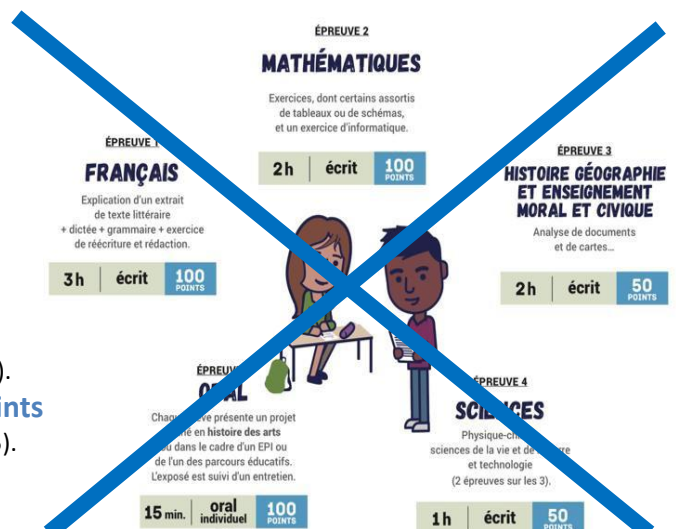
• Ce qui change :

Toutes les épreuves finales écrites ont été supprimées ainsi que l'épreuve orale.

Les élèves sont donc évalués sur :

300 points par contrôle continu.

- **FRANÇAIS (100 points) :**
Moyenne de l'ensemble des notes de l'année sur 20 (coefficient 5).
- **MATHEMATIQUES (100 points):**
Moyenne de l'ensemble des notes de l'année sur 20 (coefficient 5).
- **HISTOIRE-GEOGRAPHIE / E.M.C. (50 points) :**
Moyenne de l'ensemble des notes de l'année sur 20 (coefficient 2,5).
- **SCIENCES S.V.T., Technologie, Physique-Chimie (50 points)**
Moyenne de l'ensemble des notes de l'année sur 20 (coefficient 2,5).



- **Période du confinement** :

Conformément aux directives de l'Éducation Nationale, les **notes obtenues pendant le confinement ne seront pas prises en compte pour le contrôle continu**, afin de ne pas générer d'inégalité de traitement entre les candidats.

Par contre, les enseignants valoriseront **l'assiduité des élèves au travail, tout au long de la période de confinement, dans leurs évaluations finales**.

- **Proclamation des résultats** :

L'évaluation du socle (400 points), ainsi que les moyennes d'année du contrôle continu (300 points), seront validés lors du conseil de classe de fin d'année et transmises au jury académique du diplôme national du brevet.

Ces résultats seront portés à la connaissance des familles, une fois que le jury académique aura statué.

L'élève est reçu s'il obtient : 350 points sur 700 points.

+ de 420 points : mention assez bien.

+ de 490 points : mention bien.

+ de 560 points : mention très bien.



En cliquant sur ce lien, vous aurez accès à une FAQ du site de l'Éducation Nationale.

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre entier dévouement.

Mme Aurélie BUCHARD
Coordinatrice niveau 3^e

M. Teddy TORDOIR
Chef d'établissement du collège